



Syndicat UNSa Territoriaux Ville de Marseille

64 rue de la Joliette
13002 Marseille

Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 93 62 91

unsaterritoriaux@marseille.fr

www.unsatvdm.fr

Le 17/06/2025



Maladie : Pénalisation des agentes pendant la grossesse, une attaque inacceptable !

L'UNSA de la Fonction Publique, accompagnée d'autres organisations syndicales, a adressé une lettre ouverte au Premier ministre, au ministre de la Fonction Publique et à la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Notre organisation syndicale dénonce solennellement une mesure discriminatoire d'une gravité inacceptable à l'encontre des femmes en situation de grossesse exerçant dans la fonction publique.

À compter du 1^{er} mars 2025, vos choix politiques impliquent que les femmes en situation de grossesse placées en congé maladie ordinaire (hors congé pour grossesse pathologique ou congé maternité) – subissent une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour d'arrêt.

Ainsi, une femme dont la grossesse est déclarée mais qui serait contrainte de s'arrêter quelques jours sur avis de son médecin verra sa rémunération amputée.

Ce choix politique constitue une discrimination **sexiste manifeste** et une attaque contre les droits des femmes et leurs conditions matérielles de vie.

Il renvoie à une époque que nous pensions révolue où les droits des travailleuses étaient suspendus à leur capacité à rester « productives » malgré les difficultés physiques liées à la maternité.

Est-ce ainsi que votre gouvernement entend défendre les droits des femmes ?



à la

DISCRIMINATION

La baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie rend coupable tous les agents et agentes d'être malades : elle est intrinsèquement injuste et nous continuons de la dénoncer.

Mais, au XXI^e siècle, rien ne peut justifier qu'un gouvernement prétendument attaché à l'égalité entre les femmes et les hommes puisse faire peser sur les agentes enceintes une sanction financière injuste sans tenir compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liés à leur grossesse.

Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur, la fonction publique, où les inégalités salariales, les retards de promotion, les carrières hachées, les temps partiels imposés et la précarité contractuelle sont structurellement présentes. Vous ajoutez à ces inégalités une violence économique supplémentaire.

Pour rappel, en 2018, le Parlement avait corrigé par amendement la dimension sexiste de l'instauration du jour de carence en le supprimant pour les femmes enceintes, montrant sa capacité à entendre les alertes et revendications, dont celles portées par nos organisations syndicales.

Nous exigeons :

- le retrait immédiat de la baisse de la rémunération des jours d'arrêt maladie, injuste pour l'ensemble des agent·es de la fonction publique ;
- la garantie pleine et entière du maintien de salaire pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire sur avis médical quelle qu'en soit la nature ;
- des politiques de santé au travail dans la fonction publique qui prennent réellement en compte la santé globale des femmes au travail mais aussi les parcours de maternité et le retour à l'emploi.

Pour l'UNSA, sanctionner les femmes parce qu'elles sont enceintes ne relève pas d'une politique liée aux contraintes budgétaires : c'est une régression, c'est une attaque contre les toutes les femmes et c'est une faute.

L'UNSA Territoriaux Ville de Marseille , demande à l' Administration de mettre un terme à ces mesures inégalitaires, et de prendre une délibération pour un maintien de salaire à 100 % pour tous les agent(e)s !



**Pour le Bureau,
Josselyne Cozzolino**